

Revue d'Alsace

136 | 2010 :
Varia

La langue des services publics entre 1945 et 1960

Recherches sur les PTT du Bas-Rhin

The language question in public administrations between 1945 and 1960. The example of the postal services in the Bas-Rhin

Die Sprache in den öffentlichen Unternehmen von 1945 bis 1960. Analysen der Ämter der Post und der Telephongesellschaft des Départements Bas-Rhin

HARRY FRANZ

p. 301-314

Résumés

En 1945, la langue française est rétablie, mais de nombreux Alsaciens continuent à parler l'alsacien dans leur vie quotidienne. A la poste ou au téléphone, de nombreuses difficultés d'organisation apparaissent, des incidents se produisent. Ils révèlent l'embarras de l'Administration qui cherche d'une part à faire respecter l'emploi de la langue officielle et d'autre part à ménager les usagers qui, fréquemment, ne la comprennent pas ou imparfaitement.

In 1945 French was restored as the official language, but many local people went on talking Alsatian in daily life activities. The postal and telephone services found it often difficult to get organized properly, and the numerous incidents that occurred showed how embarrassed the people in charge would feel: on the one hand, they really wanted the official language to be used, on the other hand they were willing to show consideration for people hardly or not at all familiar with the language.

1945 ist Französisch wieder die offizielle Landessprache, aber viele Elsässer sprechen im Alltag weiterhin elsässisch. Der Post und der Telephongesellschaft macht ihre Organisation zahlreiche Probleme, es geschehen Zwischenfälle. Sie machen offenbar, die Verwaltung sitzt in der Klemme. Einerseits versucht sie, dem Gebrauch der offiziellen Sprache Achtung zu verschaffen, andererseits will sie den Kunden, die diese Sprache nicht oder nur mangelhaft verstehen, entgegenkommen.

Entrées d'index

Mots-clés : alsacien, langue
Keywords : alsatian, language
Schlagwortindex : Elsässer sprechen

Extrait du texte

Ce document sera publié en ligne en texte intégral en octobre 2013.

Aperçu du texte

Avec le retour à la France en 1918, le droit local est maintenu, et, concernant la réglementation dans les PTT, « le passage d'un régime à l'autre comportait [...] une introduction partielle et limitée, par adaptation progressive, avec des tempéraments et des étapes ». Cela valait aussi pour la langue utilisée par le service : nombre d'instructions, de notes et de circulaires sont traduites en allemand afin d'en faciliter la compréhension et la mise en œuvre.

L'annexion de 1940 est de toute autre nature : il s'agit de nazification et de germanisation forcées, que Hitler veut voir aboutir « en dix ans ». La langue française est bannie, les ouvrages français sont mis au pilon. Son enseignement, même en tant que langue étrangère, est proscrit ; son usage est passible d'amende. Tout ce qui subsiste en français est éliminé ou remplacé par des termes allemands : noms de communes, de rues, jusqu'aux noms et prénoms à consonance francophone. L'occupant veut aussi interdire aux fonctionnaires d...

Pour citer cet article

Référence papier

Harry Franz, « La langue des services publics entre 1945 et 1960 », *Revue d'Alsace*, 136 | 2010, 301-314.

Référence électronique

Harry Franz, « La langue des services publics entre 1945 et 1960 », *Revue d'Alsace* [En ligne], 136 | 2010, mis en ligne le 01 octobre 2013, consulté le 10 septembre 2012. URL : <http://alsace.revues.org/204>

Auteur

Harry Franz

Historien des PTT, Strasbourg

Droits d'auteur

Tous droits réservés